

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
du 21 octobre 2014 20h30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire
A été convoqué le : 14 octobre 2014

PRESENTS : Patricia GARNERO, Didier BONNEAUD, Bernard SEU, Bruno LICINI,
Thierry PEULET, Lawrence HAUTOT, Géraldine THIBON, Maguy COMBIN, Josée
LOUCHE, Nicolas ALIBERT, René ORMIERES, Eric MAUGER

ABSENTS : avec procuration Laurent TASTEVIN, François AVISSE, Gaétan BECQUART

SECRETAIRE DE SEANCE : Patricia GARNERO

QUESTION N° 1 ADHESION OU NON A UN GROUPE (Charte du groupe unis pour l'avenir)

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : Le conseil décide de ne pas adhérer à cette Charte

VOTE : Nb de voix Pour :15 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N°2 : REPRISE DELIBERATION NOUVELLES ACTIVITES
PERISCOLAIRES**

Lors du conseil municipal en date du 5 aout 2014 il s'est glissé une erreur au niveau des dates.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : approuve la modification à savoir la gratuité sera
applicable pour la première période c'est-à-dire du 2 septembre au 17 octobre 2014.
Cette délibération annule et remplace la délibération du 5/08/2014.

VOTE : Nb de voix Pour :15 Nb de voix contre :0 Nb d'Abstention :0

QUESTION N°3 : REFECTION CHEMIN DE LA BENETTE

Effondrement d'une partie du chemin

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : de confier les travaux à la société ROUMEAS TP
pour un montant de 2480HT

VOTE : Nb de voix Pour :15 Nb de voix contre :0 Nb d'Abstention :0

QUESTION N° 4 : GAZODUC ERIDAN

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'enquête publique, relative à la
canalisation de transport Gaz au bénéfice de la société GRT Gaz entre Saint Martin de Crau et

Saint Avit projet appelé ERIDAN, s'est tenue du 30 septembre au 31 octobre 2014. Notre territoire est impacté par cette réalisation.

Il convient de délibérer à ce sujet :

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIVIT : d'approuver le projet ERIDAN tout en respectant les recommandations émises par la mairie dans le registre d'enquête publique.

VOTE : Nb de voix Pour :13 Nb de voix contre :0 Nb d'Abstention : 2

QUESTION N° 5 : SUBVENTION AMICALE LAIQUE

Manifestation HALLOWEEN

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIVIT : attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 euros

VOTE : Nb de voix Pour :15 Nb de voix contre :0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 6 : VIREMENTS DE CREDITS

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
014	701249	Reversement redevance agence de l'eau	3 700,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	658	CHARGES DIVERSES	-3 700,00

VOTE : Nb de voix Pour :14 Nb de voix contre :1 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 7 : SUPPRESSION DE POSTE

Suite à l'ouverture des droits à pension de l'agent technique 2^{ème} classe à compter du 1 juin 2013,

Vu l'avis favorable des membres du C.T.P, il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIVIT : de supprimer le poste d'adjoint technique 2ème classe à compter du 1^{er} juin 2013.

VOTE : Nb de voix Pour :15 Nb de voix contre :0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 8 : APPEL D'OFFRE REVISION PLU

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : donner le pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer l'appel d'offre pour un nouveau cabinet d'urbanisme pour la révision du PLU

VOTE : Nb de voix Pour :15 Nb de voix contre :0 Nb d'Abstention :0

QUESTIONS DIVERSES:

- 1^{ère} question : photocopies associations

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : de ne plus faire les photocopies aux associations

-2 ème question : prêt de la sono

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : gratuité de la sono en cas de la location de la salle.
La caution servira de garantie en cas de détérioration du matériel.
Une caution sera de 500 euros sera demandée dans le cadre d'une autre utilisation.

-3 ème question : résiliation du contrat de maintenance informatique AZIMUT

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : mettre un terme à ce contrat de maintenance à la Mairie et à l'école.

-4 ème question : abondement des containers poubelle

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : de participer à l'achat des containers sous forme d'abondement.

5 ème question : branchement des eaux usées chez M PLAUTIN

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : donner autorisation à la société ANGLEZAN de faire les travaux.

-6 ème question : demande location de la salle DROUOT aux particuliers

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : de ne pas louer la salle DROUOT aux particuliers.

-7 ème question : guirlandes de Noël

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIVIT : de renouveler le parc illumination suite à une consultation auprès d'une société de Vénéjan .

-8 ème question : chèques vacances

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIVIT : est contre l'attribution de chèques vacances pour les titulaires à la retraite.

SIGNATURES
CONSEILLERS MUNICIPAUX

LE MAIRE

Didier BONNEAUD

La séance est levée à : 21H40